

leur choix. Les membres des effectifs professionnels des hôpitaux de traitement actif sont employés à temps réduit; la plupart d'entre eux sont nommés à leurs fonctions à la suite d'une recommandation par le doyen de la faculté de médecine de l'université à laquelle l'hôpital est affilié. Ils font partie en majorité de facultés de médecine où ils enseignent, tout en pratiquant aussi leur profession à leur propre compte.

Le ministère poursuit dans ses établissements de traitement actif des programmes de recherches et de formation médicales qui sont considérés comme essentiels pour attirer les professionnels les mieux qualifiés, et assurer ainsi des soins médicaux de la plus haute qualité. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé tous les hôpitaux de traitement actif du ministère à s'occuper de formation post-universitaire en médecine et en chirurgie, et la majorité d'entre eux sont également autorisés à mettre en œuvre des programmes de formation postsecondaire avancée intéressant les diverses spécialités médicales. Le ministère poursuit également un programme visant les internes et les médecins à demeure. A la fin de 1960, 278 médecins à demeure et internes étaient inscrits à des cours de formation, tandis que 144 internes suivaient des cours dans les services d'ergothérapie, de physiothérapie, de psychologie, de laboratoire et d'ordre médico-social. Durant l'année, 87 projets étaient en cours au programme de recherches cliniques. Le programme est varié, mais il vise surtout les affections propres aux vieillissements, au sujet desquelles le ministère est particulièrement bien placé pour entreprendre des recherches. On a établi des unités autonomes de recherches cliniques dans les hôpitaux de traitement actif à Montréal, Toronto, London, Winnipeg et Vancouver.

Au cours de 1960, 36 employés du ministère ont suivi des cours payés en entier ou en partie à même le crédit visant les recherches et la formation professionnelle. En outre, on a formé des aides-infirmières dans une école située à l'hôpital Camp Hill, à Halifax. Cette école peut former chaque année 70 aides-infirmières graduées auxquelles on offre des emplois dans les hôpitaux du ministère d'un bout à l'autre du pays.

Les hôpitaux du ministère fournissent les services hospitaliers aux membres des forces armées, à leur base. L'hôpital Sainte-Foy près de Québec, et l'hôpital Sunnybrook, à Toronto, ont des locaux autonomes pour l'hospitalisation des membres des forces armées, mais dans les autres établissements ceux-ci ne sont pas séparés des autres malades. Le personnel de ces unités est fourni par les forces armées, mais on y utilise les services auxiliaires de l'hôpital. Elles servent également à la formation des membres des services médicaux des forces armées.

En continuant de remplacer les locaux désuets, le ministère a fait de grands pas vers son objectif ultime qui est de posséder d'un bout à l'autre du pays des établissements modernes et à l'épreuve du feu. Voici le détail des malades traités pendant l'année terminée le 31 décembre 1960:

	<u>Détail</u>	<u>Nombre</u>
Admissions, hôpitaux du ministère.....		51,787
Admissions, autres hôpitaux.....		17,563
Malades externes.....		6,113
TOTAL DES ADMISSIONS.....		<u>75,463</u>
Jours d'hospitalisation, hôpitaux du ministère.....		2,643,630
Jours d'hospitalisation, autres hôpitaux.....		870,446
TOTAL DES JOURS D'HOSPITALISATION.....		<u>3,514,085</u>

Sous le régime de l'assurance-hospitalisation fédérale-provinciale, les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants sont autorisés à fournir des services assurés aux anciens combattants. On a pris les dispositions voulues pour le versement des primes nécessaires en vue d'assurer les anciens membres des forces qui touchent l'allocation à titre d'anciens combattants. Les Règlements sur le traitement des anciens combattants continuent de régir le traitement des anciens combattants (et d'autres personnes) dans les